



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

N° 2026.34

Objet : Compte rendu des décisions prises par
la Vice-Présidente du CCAS

Affiché le :

Votes : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration convoqué le 03 septembre, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de Monsieur Jean AILLAUD ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean AILLAUD, Charlotte KHALFAOUI, Amélie MEYSSON, Sophie LECROQ, Patrick BONNET, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Marie-Noëlle GUIGOU.

ABSENTS EXCUSES : Patrick ESPITALIER (procuration donnée à J. AILLAUD), Laurent GARCIA (procuration donnée à A. MEYSSON), Jean-Jacques MASSON (procuration donnée à C. KHALFAOUI),

ABSENTS : Edouard THOME, Janet GUEVEL TAVOLINI.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT - Directrice du CCAS

Voici la liste des décisions prises entre le 28.05.2026 et le 31.08.2026 :

Décision n° 2026.15 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire
D'attribuer 20 aides alimentaires en nature auprès de la Croix rouge
équivalant à un montant global de 868,00 Euros.

Décision n° 2026.16 approuvant l'attribution d'une aide pour la cantine
D'attribuer 10 aides pour la cantine soit une demi-gratuité pour 20 repas par
enfant, pour 18 enfants.

Décision n° 2026.17 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire
D'attribuer 18 aides alimentaires en nature auprès de la Croix rouge
équivalant à un montant global de 772,00 Euros.

Décision n° 2026.18 approuvant l'attribution d'une aide pour la cantine
D'attribuer 3 aides pour la cantine soit une demi-gratuité pour 20 repas par
enfant, pour 5 enfants.

Décision n° 2026.19 approuvant un hébergement en secours d'urgence

D'attribuer un hébergement en secours d'urgence à l'Hôtel First Inn à Apt pour une personne pour 6 nuits du 13.05.2026 au 18.05.2026 le paiement sera effectué auprès de l'hôtel.

Décision n° 2026.20 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire

D'attribuer 19 aides alimentaire en nature auprès de la Croix rouge équivalant à un montant global de 788,00 Euros.

Décision n° 2026.21 approuvant l'attribution d'une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne

D'attribuer Un secours d'urgence de 200.00 euros correspondant à une partie de la facture d'électricité. Cette somme sera versée directement à EDF.

Décision n° 2026.22 approuvant l'attribution d'une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne

D'attribuer Une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne de 200.00 Euros correspondant à une partie de la dette de la facture d'eau. Cette somme sera versée directement à CCPAL Service des Eaux / Trésorerie.

Décision n° 2026.23 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence

D'attribuer Un secours d'urgence de 150.00 euros correspondant à une partie du loyer. Cette somme sera versée directement au bailleur M. Didier NIZARD.

Décision n° 2026.24 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire

D'attribuer 1 aide alimentaire en nature auprès de la Croix rouge équivalant à un montant global de 20,00 Euros.

Décision n° 2026.25 approuvant l'attribution d'une aide PRE – Accès aux loisirs

D'attribuer 2 aides PRE - Accès aux Loisirs de 280.50 euros chacune correspondant à la participation de la famille pour 34 journées au Centre de Loisirs sur les mois de juillet & août 2026. Cette somme sera versée directement Centre de Loisirs d'Apt.

Décision n° 2026.26 approuvant l'attribution d'une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne

D'attribuer Une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne de 200.00 Euros correspondant à une partie de la facture de régularisation EDF. Cette somme sera versée directement à EDF.

Décision n° 2026.27 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence

D'attribuer Un secours d'urgence de 300.00 euros correspondant à une partie de la dette de la facture d'eau. Cette somme sera versée directement à CCPAL Service des Eaux / Trésorerie.

Décision n° 2026.28 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence

D'attribuer Un secours d'urgence de 300.00 euros correspondant à une partie de la dette de loyer. Cette somme sera versée directement à GDH.

Décision n° 2026.29 approuvant l'attribution d'une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne

D'attribuer Une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne de 200.00 Euros correspondant à une partie de la facture des obsèques. Cette somme sera versée directement à ROC ECLERC VAUVERT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE À L'UNANIMITE**

Prend acte des décisions rapportées.

Autorise Monsieur Le Président, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Ingrid HARSCOET



La Vice-Présidente



Charlotte KHALFAOUI